

PRISE DE POSITION SUR LA POLITIQUE DE L'ASILE



LES DIX EXIGENCES PRINCIPALES

1. Marché du travail

Tous les réfugiés bénéficiant du droit de rester en Suisse bénéficient d'un accès illimité au marché du travail. Il est impératif d'étendre et de renforcer les efforts d'intégration sur le marché du travail.

2. Lutter contre les causes d'exode

La Suisse doit, conjointement avec l'UE, très fortement intensifier ses efforts pour lutter contre les causes d'exode ; elle s'engage pour une conférence de l'ONU sur les réfugiés.

3. Information

Les autorités fournissent des informations objectives sur leurs tâches, sans faux alarmisme. Il faut que l'opinion publique prenne conscience que les réfugiés ont le droit de participer à la vie culturelle, sociale et politique.

4. Intégration

Pour réussir l'intégration des demandeurs d'asile, tous les acteurs (requérants d'asile, autorités, associations, économie et société civile) travaillent main dans la main, chacun apportant sa contribution.

5. Droits et obligations

A leur arrivée, les réfugiés reçoivent un document dans leur langue maternelle qui énumère leurs droits et leurs obligations.

6. Répartition solidaire des demandeurs d'asile

Les réfugiés sont répartis en fonction d'une clé de répartition tenant compte de la taille de la commune, ou un système d'incitation est mis en place pour les communes qui accueillent les réfugiés. En outre, la Suisse devrait faire partie du système solidaire de répartition de l'Union européenne.

7. Langue et formation

Le canton offre des cours de langue ciblés et ouvre l'accès aux écoles et à l'université. La reconnaissance des diplômes et certificats est facilitée.

8. Hébergement

L'hébergement dans des installations de protection civile est extrêmement problématique et doit être évité en ayant davantage recours à des logements et des espaces de bureaux vides.

9. Soutien de la Confédération

La Confédération fournit un soutien financier et logistique aux cantons. Les forfaits qu'elle alloue pour chaque réfugié sont remplacés par des dépenses d'intégration permanentes répondant aux besoins.

10. Société civile

Le canton et les communes encouragent et soutiennent l'engagement citoyen et coordonnent le bénévolat.



PRISE DE POSITION SUR LA POLITIQUE DE L'ASILE

PARTI SOCIALISTE DU CANTON DE BERNE

Rédigé par le Groupe de travail Asile du PS du canton de Berne
Franz-Dominik Imhof, Halua Pinto de Magalhães (co- présidents) sowie Sofia Fisch, Regina Fuhrer-
Wyss, Gabriela Glauser, Margaretha Hehl, Margrit Junker, Rebekka Kurer, Meret Schindler, Samuel
Trafélet, Michael von Bergen, Henrik Zimmermann

Adopté par le congrès du PS du canton de Berne, le 29 mars 2017

Table des matières

Contenu

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 4 |
| Partie I Prise en charge à court terme des réfugiés | 6 |
| 1. Contexte | 6 |
| 2. Types d'interfaces Confédération, cantons et communes | 6 |
| 3. Le canton de Berne | 7 |
| 4. Les communes | 9 |
| 5. Aspects spécifiques à chaque sexe en procédure d'asile | 9 |
| 6. Besoin d'information de la population..... | 10 |
| 7. Appel aux médias..... | 10 |
| 8. Appel aux partis politiques..... | 10 |
| 9. Nouvelles formes de collaboration | 10 |
| Partie II Intégration à long terme des réfugiés | 12 |
| 1. Niveaux d'intervention..... | 12 |
| 2. Renforcement de l'école, de la formation professionnelle et des études..... | 15 |
| Partie III Autres aspects de la politique à l'égard des réfugiés | 18 |
| 1. Réinstallation et relocalisation | 18 |
| 2. Accords de réadmission..... | 18 |
| Index des sources | 20 |
| Annexes 21 | |
| Annexe 1 : Aperçu du statut d'asile..... | 21 |
| Annexe 2 : Vivre dans le canton de Berne..... | 22 |

Introduction

Rein ne pourrait mieux nous mettre devant les yeux la crise de la notion d'Etat national que cette nécessité de mener des procédures d'asile sélectives, livrant les réfugiés à une machinerie bureaucratique. Par conséquent, les relations se durcissent à tous les échelons politiques : la liberté de circulation pour tous est remplacée par une logique de repli sur soi et de société multi-classes, la solidarité internationale disparaît au profit de la course à la déresponsabilisation. Nous ne pouvons pas nous contenter de prendre acte de cette situation en simples observateurs extérieurs. En tant que socialistes, nous avons des obligations, d'autant plus du fait que nous ne sommes pas majoritaires dans le canton. Il est de notre devoir aujourd'hui de proclamer encore plus distinctement l'enjeu exact de la lutte pour le respect des droits humains : chaque être humain a des droits politiques, économiques et sociaux, ce qui suppose l'accès à des ressources en conséquence. Ce n'est qu'avec la vision d'une communauté globale égalitaire que nous pourrions avancer dans la direction d'un monde sans migration forcée, où chaque être humain peut réellement décider de lui-même de l'endroit où il veut vivre, parce qu'il peut satisfaire ses besoins fondamentaux où que ce soit.

La réalité actuelle est toutefois encore bien éloignée de cet idéal ; elle témoigne bien plutôt d'un gouffre profond entre les habitants des pays industrialisés, qui ont la possibilité de concrétiser de nombreuses bonnes raisons de vouloir émigrer, comme le regroupement familial, l'amour, un nouveau travail, la curiosité, l'envie d'aventure ou le désir de commencer une nouvelle vie ailleurs, alors que les habitants des pays du sud ont le plus souvent pour motifs la fuite devant la pauvreté, les dictatures, les guerres, les persécutions liées au genre, à l'appartenance politique ou religieuse, les crises, la pollution, le chômage – lequel est en plus soi-disant dû à leur propre faute. Pourtant, le (néo)colonialisme, l'impérialisme et les guerres stratégiques ont laissé des traces profondes dans le développement non autonome de nombreux pays, avec pour conséquence directe la répartition du travail le long de chaînes de production globales où les tâches de production mal rémunérées sont exécutées dans les pays du Sud et les tâches exigeantes de développement et de management dans les pays du Nord – la migration constituant la seule opportunité de promotion. Parallèlement, notre société industrialisée a bel et bien besoin de beaucoup de main-d'œuvre pour effectuer le travail que nous ne voulons plus faire.

Tandis qu'en Suisse aussi, on ne parie plus que sur la libre circulation des marchandises et des capitaux, la libre circulation des personnes, elle, fait l'objet d'une sélection à coups d'obstacles structurels comme l'obtention d'un visa ou d'une autorisation de séjour, ou en fonction des moyens financiers des gens. Au cours des dernières décennies, les bases légales ont été régulièrement durcies, les politiciens et les médias échafaudant des scénarios de crise pour savoir combien d'immigrés la Suisse pourrait supporter et si un trop grand nombre de requérants d'asile pourrait lui nuire. Ce discours sur la migration cristallise la peur de perdre notre prospérité tout en jouant sur l'identité nationale, alors qu'en fait, la grande majorité des mouvements migratoires et des flux de réfugiés ont lieu à l'intérieur d'un même Etat ou entre des Etats limitrophes, et donc la plupart du temps au sein des pays du Sud – sans compter que la Suisse elle-même est restée longtemps un pays d'émigration au XIX^e siècle, et qu'elle a développé entretemps une longue tradition d'accueil dont notre économie a bénéficié de manière disproportionnée par rapport à d'autres pays.

Alors pour quelle raison semble-t-il normal et naturel de prendre le point de vue des intérêts de l'Etat national pour aborder la politique en matière d'asile et d'immigration ? L'opinion selon laquelle la migration est un problème auquel la Suisse va être confrontée et qu'il faut à tout prix contrôler prédomine encore largement. Tout comme le fait que le colonialisme ne concernerait pas la Suisse d'aujourd'hui puisqu'elle n'y a pas participé par le passé. On préfère ignorer qu'une bonne moitié de la population suisse est issue de l'immigration et que notre pays, même sans colonies, a été impliqué à maints égards dans le colonialisme européen. Pourtant, c'est précisément cet aveuglement volontaire qui nous voile la violence et les inégalités structurelles régnant dans le capitalisme mondial, et qui poussent les gens sur les routes. Les causes historiques et économiques de la migration mondiale sont souvent directement liées à des modèles économiques fondés sur l'exploitation, lesquels concourent à la prospérité de la Suisse et d'autres pays occidentaux, mais rendent difficile la survie dans les pays de départ.

Si des personnes sont contraintes à la fuite ou n'ont pas choisi librement de migrer, nous avons le devoir – mais aussi la volonté – de les aider. Le mouvement social-démocrate a lutté pour le droit d'asile, et il a réussi à l'ancrer dans la Déclaration des droits de l'homme, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et la Convention européenne des droits de l'homme. Le PS considère ces accords comme des principes fondamentaux et s'engage aussi pour une extension du droit d'asile : le réchauffement climatique, la persécution en raison de l'orientation et de l'identité sexuelles et l'objection de conscience devraient notamment être des motifs d'exode admissibles. Pour que tous puissent bénéficier du droit d'asile, il faut éliminer tout conflit entre droit d'asile d'un côté et entrée illégale en Europe et criminalisation des réfugiés en Suisse de l'autre. L'une des premières étapes consistera à mettre fin aux morts en masse sur les routes de l'exode en abolissant notamment le régime des frontières autour de la Méditerranée.

Le système économique actuel entraîne une concurrence mondiale, ce qui suppose que pour garantir la prospérité nationale, il est économiquement indispensable de pouvoir compter, grâce à la libre circulation des personnes avec l'Union européenne, sur une main-d'œuvre la moins chère possible, mais aussi sur le travail illégal des requérants d'asile et des sans-papiers. Freiner l'assimilation permet de maintenir les réfugiés dans la précarité : si l'on craint en permanence pour son statut, on évitera à tout prix de réclamer d'être traité dignement. On s'évertuera à se singulariser le moins possible. Et lorsqu'on obtiendra enfin l'asile, on n'osera pas demander un salaire décent. Il en résulte une ségrégation spatiale et sociale : ou on accepte de s'adapter et de devenir invisible ou on résiste, ce qui signifie entrer dans l'illégalité. Un changement de paradigme s'avère donc indispensable pour le PS. Nous demandons qu'il soit mis un terme à ce système inhumain. Cela signifie que les réfugiés doivent faire intégralement partie de la société dès le premier jour de leur arrivée dans le canton de Berne. Ils sont des habitants de notre canton au même titre que nous. Nous souhaitons donner aux personnes qui ont été contraintes à fuir la possibilité de bâtir un avenir durable. Mais il faut également abandonner des structures racistes qui réduisent les requérants d'asile, les sans-papiers et les migrants à leur utilité économique. Il faut que l'opinion publique prenne conscience que les personnes marginalisées ont le droit de participer à la vie culturelle, sociale et politique.

C'est beaucoup demander au vu des rapports politiques qui prévalent dans le canton de Berne, mais des ONG effectuent déjà un important travail bénévole dans ce domaine. Le PS du canton de Berne doit s'engager activement pour démolir les résistances sociopolitiques et expliquer que l'action concrète porte des fruits. Le PS doit collaborer avec des organisations engagées pour faire avancer le travail d'intégration encore insuffisant fourni par les organismes étatiques et avoir un impact plus large. Ce document dresse donc un état des lieux de la situation actuelle dans le canton de Berne et présente la position du PS du canton de Berne. La politique de l'asile se joue bien sûr aussi à des échelons qui dépassent le canton de Berne, mais ce document se veut une contribution à la formation de l'opinion au sein du PS Suisse et du mouvement socialiste et social-démocrate international.

Partie I Prise en charge à court terme des réfugiés

1. Contexte

Selon le secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), près de 39'000 demandes d'asile ont été déposées en 2015. C'est moins que dans les années 1998 / 1999, au moment du conflit au Kosovo. La Suisse possède donc une expérience en matière d'accueil d'un nombre de réfugiés supérieur aux chiffres actuels.

La Suisse et le canton de Berne ont le devoir de garantir la protection des personnes en fuite et de leur permettre de mener une vie la plus normale possible. L'intégration des requérants d'asile est une tâche réalisable et enrichissante à laquelle nous devons travailler activement. La Confédération, les cantons, les communes et la société civile dans son ensemble, par le biais d'œuvres d'entraide, d'associations ou de particuliers, ont déjà beaucoup accompli dans ce domaine.

La Suisse fait partie de la communauté internationale et du marché du travail mondial, et participe au trafic du capital, des marchandises et des services. A ce titre, elle ne peut se désintéresser des flux migratoires provoqués par des conflits ou des mouvements de migration inspirés par des motifs économiques ou climatiques. Ces prochaines années, notre pays continuera par conséquent à être mis à rude épreuve sur le plan de la politique extérieure, sociale, économique et financière. Investir dans une coopération au développement est plus important que jamais. Et c'est justement dans ce contexte que le nouveau Parlement a réduit ces dépenses, faisant par-là preuve d'un manque patent de perspicacité!

Notre objectif est de permettre aux réfugiés de vivre une vie normale, ce qui signifie leur donner la possibilité de réaliser leurs rêves et leurs aspirations, de s'épanouir librement et de travailler. Le travail est une composante essentielle de notre société ; il est important pour la reconnaissance sociale. Mais l'insertion professionnelle doit tenir compte de l'épanouissement et de la santé psychique des réfugiés. De plus, si les réfugiés ont difficilement accès à la place économique suisse, cela entraîne des coûts élevés pour les cantons et les communes au niveau de l'aide sociale et, plus tard, de l'AVS. Pour toutes ces raisons, et pour que nos assurances sociales puissent continuer à remplir leur fonction en toutes circonstances, il faut s'employer énergiquement à intégrer les réfugiés sur le marché de l'emploi. Selon le rapport de la CSIAS de novembre 2015, investir de manière ciblée dans la formation des réfugiés et des personnes admises provisoirement et les intégrer dans le monde du travail permettrait d'éviter des dépenses considérables sur le long terme.

2. Types d'interfaces Confédération, cantons et communes

La Confédération est responsable de l'accueil des demandeurs d'asile dans les centres d'enregistrement (« centres de premier accueil CPA », à partir de 2019 « centres d'enregistrement et de procédures CEP »), de la procédure d'asile à proprement parler, laquelle aboutit à une décision d'asile, et du soutien à l'exécution du renvoi (établissement de l'identité et obtention des documents de voyage). Conformément à la loi sur l'asile, les autorités peuvent saisir les valeurs patrimoniales des requérants d'asile lors de leur enregistrement. Cela doit permettre de couvrir les coûts de la procédure d'asile et de rembourser les prestations de l'aide sociale. Le séjour dans un centre de premier accueil peut durer jusqu'à 60 jours. Le Secrétariat aux migrations (SEM) attribue les requérants d'asile enregistrés (permis de séjour N) aux cantons selon une clé de répartition définie par le législateur.

La Confédération verse aux cantons des forfaits couvrant les frais liés aux prestations d'hébergement, d'aide sociale et de prise en charge des requérants d'asile, des réfugiés reconnus pendant cinq ans et des personnes admises provisoirement pendant sept ans. Elle leur verse également un forfait d'intégration unique par réfugié reconnu et personne admise à titre provisoire. Ce

forfait sert notamment à encourager l'intégration professionnelle et l'acquisition d'une langue nationale.

Les cantons sont tenus d'accepter les requérants qui leur sont attribués. Ils prennent en charge l'hébergement et fournissent, si besoin, l'aide sociale aux demandeurs d'asile, réfugiés reconnus et réfugiés admis provisoirement ainsi qu'une aide d'urgence aux personnes frappées d'une décision négative ou de non entrée en matière. Les cantons sont en outre responsables de toutes les tâches d'exécution, y compris l'octroi de l'autorisation d'exercer une activité lucrative, de l'exécution du renvoi et de l'ordonnance de mesures de contrainte. La répartition dans les structures cantonales et communales incombe aux autorités cantonales compétentes. Dans le canton de Berne, il s'agit de la Direction de la police et des affaires militaires.

Demandes

- *La Suisse doit, conjointement avec l'UE, très fortement intensifier ses efforts pour lutter contre les causes de fuite.*
- *L'ajournement de décisions positives d'octroi du statut de réfugié ne peut pas être utilisé pour gérer la migration ; la procédure d'asile doit être accélérée, la sécurité juridique garantie.*
- *Afin de leur permettre d'apprendre une langue nationale le plus vite possible et assurer leur intégration professionnelle, les forfaits que la Confédération alloue pour chaque réfugié sont remplacés par des dépenses d'intégration permanentes répondant aux besoins.*
- *La Confédération doit fournir un soutien financier et logistique suffisant aux cantons.*
- *Pour réussir l'intégration sur le marché du travail, il faut le soutien et la participation active des milieux économiques et associatifs.*
- *Il est indispensable de lever les obstacles administratifs à l'emploi des requérants d'asile.*
- *A leur arrivée, les réfugiés reçoivent un document dans leur langue nationale qui énumère leurs droits et leurs obligations.*
- *Assurer le financement de toute la procédure d'asile est de la responsabilité de la Confédération. La saisie des valeurs patrimoniales lors de l'enregistrement contredit la garantie de la propriété telle que prévue à l'article 17 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le canton de Berne s'engage à stopper immédiatement cette pratique.*

3. Le canton de Berne

3.1 Hébergement, prise en charge et aides

Dans le canton de Berne, les compétences en matière d'aide sociale sont actuellement réparties entre la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP : réfugiés reconnus) et la Direction de la police et des affaires militaires (POM : requérants d'asile et réfugiés admis à titre provisoire). Il est prévu qu'à l'horizon 2018/2019, la DSPPS reprenne tout le domaine de l'asile.

Compte tenu de sa population, le canton de Berne se voit attribuer par le Secrétariat aux migrations (SEM) 13,5 % de l'ensemble des requérants d'asile en Suisse, soit en 2015, 5'265 personnes pour un peu plus d'un million de résidents. Cela égale 0.5% de la population cantonale. Il lui appartient ensuite de leur fournir un hébergement, un accompagnement et un soutien. L'hébergement se fait en deux phases.

Même si l'hébergement des réfugiés dans les communes peut engendrer des incertitudes, des questions, voire des peurs, l'expérience montre que dans la très grande majorité des cas, cela ne soulève aucun problème une fois quand les gens arrivés. Il est donc nécessaire d'accomplir un travail d'information auprès de la population pour lui rappeler qu'il est de sa responsabilité d'héberger les personnes qui subissent des menaces et dont l'intégrité physique est menacée.

3.2 Première phase : hébergement dans un logement collectif ou d'urgence

Dans une première phase, les requérants d'asile vivent pendant 2 à 6 mois dans un centre de transit cantonal. Encadrés, les requérants d'asile se familiarisent avec les conditions et les exigences locales tout en commençant à apprendre une des langues nationales. Si tous les hébergements col-

lectifs sont complets du fait d'une augmentation importante du nombre d'arrivées, les requérants sont hébergés dans des logements d'urgence. Dans tous les cas, il faut accorder une attention particulière à la protection des femmes et des enfants.

Demandes

- *L'hébergement dans les abris de protection civile est très problématique. Le PS s'emploie à ce que ce type d'hébergement soit évité et qu'un plus grand nombre de locaux d'habitation ou de bureaux vides et en bon état soient utilisés comme logements.*
- *S'il n'est vraiment pas possible de trouver d'autres types d'hébergement, il est primordial que les personnes concernées sachent à l'avance combien de temps elles vont vivre sous terre. Cette information est psychologiquement importante pour les réfugiés.*
- *Pour qu'il y ait suffisamment de places de premier accueil, il est nécessaire de garantir que les réfugiés reconnus soient plus rapidement hébergés en appartement que jusqu'à maintenant.*
- *Les sections communales du PS s'emploient à ce que leur commune mette suffisamment de places d'hébergement à disposition.*
- *Il incombe aux communes d'apporter leur soutien au canton de Berne pour héberger les réfugiés.*
- *Il faut prévoir des locaux séparés pour les femmes et les jeunes filles non-accompagnées.*
- *Les mineurs requièrent un autre type d'accompagnement et doivent être logés dans des hébergements séparés. Lors de leur passage à l'âge adulte, les jeunes doivent être préparés à intégrer un hébergement pour les réfugiés majeurs.*
- *Les hébergements mixtes doivent disposer d'installations sanitaires séparées et verrouillables pour les hommes et pour les femmes.*
- *Les femmes en détresse doivent pouvoir trouver des interlocutrices spéciales dans les hébergements.*
- *Les foyers pour femmes doivent prévoir des places pour les réfugiées en détresse.*
- *Les personnes qui encadrent les réfugiés doivent bénéficier de formations spéciales pour aborder des thématiques spécifiques à chaque sexe.*
- *Les réfugiés doivent disposer d'un soutien psychologique.*

3.3. Prise en charge dans des hébergements collectifs et d'urgence

Dans le canton de Berne, les hébergements collectifs sont gérés par l'ABR (Asile Bienne et région), l'AKT (Bureau de coordination Asile de la Ville de Thoune), l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut ou l'ORS. Le ZB (Zentrum Bäregg GmbH) est responsable des centres pour les mineurs non-accompagnés. L'ABR est une organisation caritative, l'AKT fait partie du département des affaires sociales de la Ville de Thoune (actuellement transféré dans une organisation régionale) et l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut est rattachée au Département de l'Œuvre sociale de la Fondation Armée du Salut Suisse. Le ZB est une Sàrl d'intérêt général et l'ORS une SA à but lucratif.

Les expériences de bénévoles montrent toutes que la collaboration avec les centres gérés par l'ORS est souvent semée d'embûches et que le soutien apporté aux réfugiés par des citoyens est indésirable, l'accès leur étant parfois même défendu.

Demandes

- *Les mandats de prise en charge des réfugiés ne doivent être accordés qu'à des institutions caritatives. Les entreprises à but lucratif s'enrichissent aux dépens de la qualité de la prise en charge ; il est inconcevable de faire du profit sur le dos des réfugiés. Générer des bénéfices sur la misère de l'une des catégories de personnes la plus vulnérable est contraire à l'éthique du PS. Les sociétés privées à but lucratif doivent être exclues de ce secteur, puisque les réfugiés ne peuvent pas choisir eux-mêmes leur hébergement et que les critères du marché libre ne peuvent pas s'appliquer.*
- *Au lieu d'engager des services de sécurité privés, il convient de former du personnel en gestion des conflits et de l'agressivité.*
- *Si ces mesures s'avèrent insuffisantes et qu'une situation dégénère, il faut faire appel à la police cantonale. La surveillance des gérants et l'évaluation des causes sont essentielles.*

- *Pour proscrire des centres les conflits d'ordre religieux et les opinions contraires à la dignité humaine, les organisations exploitantes suivent les principes d'une vision humaniste.*
- *La préférence doit être donnée aux institutions de droit public comme partenaires. Il est fait recours à des organisations caritatives s'il est impossible de faire autrement pour des raisons de capacités.*

4. Les communes

4.1 Deuxième phase : hébergement dans une commune

Dans une deuxième phase, les requérants d'asile logés dans des hébergements collectifs et qui attendent leur décision depuis longtemps, ainsi que les personnes admises à titre provisoire, sont placés dans des logements par les services d'aide sociale aux requérants d'asile au sein des communes. Si les requérants obtiennent le statut de réfugiés (permis de séjour B), ils doivent quitter les structures d'hébergement collectif et chercher un logement avec l'aide du Service du Logement et le soutien des services sociaux pour réfugiés de l'œuvre d'entraide Caritas Berne et de la Croix-Rouge bernoise, mais cette recherche s'avère très difficile. L'hébergement des demandeurs d'asile chez les particuliers est en principe possible. Mais il se révèle lourd sur le plan administratif, personnel et financier. Les procédures sont décrites dans la directive sur l'aide sociale, l'aide d'urgence et les soins médicaux pour les personnes relevant du domaine de l'asile dans le canton de Berne.

En principe, le canton de Berne ne prévoit pas de verser un forfait à des particuliers pour l'hébergement de personnes adultes admises à titre provisoire. Il est plutôt prévu que les services compétents d'aide sociale pour les réfugiés octroient aux particuliers qui proposent un logement des dédommagements qui sont déduits du forfait global journalier de la Confédération. Le canton n'impose aucune règle quant au paiement de loyers à des particuliers. Les réfugiés reconnus concluent un contrat de sous-location. Le loyer se fonde sur les limites de loyer en vigueur.

Demandes

- *Les réfugiés sont répartis en fonction d'une clé de répartition tenant compte de la taille de la commune ; ou un système d'incitation est mis en place pour les communes qui accueillent les réfugiés.*
- *C'est aux institutions étatiques qu'il incombe de fournir un hébergement aux requérants d'asile. Pour ce faire, le canton de Berne doit disposer de suffisamment de centres d'hébergement d'urgence ainsi que de logements privés adéquats pour les personnes particulièrement vulnérables.*
- *Les exigences permettant aux particuliers d'accueillir des réfugiés sont revues à la baisse et les obstacles bureaucratiques sont éliminés. Ces conditions sont communiquées de manière claire et proactive par les autorités.*

5. Aspects spécifiques à chaque sexe en procédure d'asile

TERRE DES FEMMES Suisse estime que des structures patriarcales ont un impact direct pouvant prendre différentes formes sur les raisons de la fuite et l'expérience de l'exil des femmes. Les femmes fuient à cause de la répression et de la persécution pour des raisons politiques ou religieuses. Les formes de persécution subies peuvent être différentes suivant le sexe, comme le viol utilisé comme stratégie de guerre ou de répression. Mais les femmes peuvent aussi être persécutées simplement parce qu'elles sont des femmes, par exemple menaces et violences sexistes subies au sein de leur environnement social.

Demandes

- *Il faut que la procédure d'asile réponde de manière adéquate à la violence vécue et aux traumatismes subis.*
- *Les réfugiés (enfants, femmes et hommes) traumatisés par les violences subies doivent avoir la possibilité de suivre une thérapie adaptée déjà pendant la procédure d'asile.*

- *Les motifs de fuite liés au sexe comme la violence patriarcale doivent être reconnus*
- *Les femmes doivent être informées qu'en Suisse, la loi garantit l'égalité entre les femmes et les hommes, que la violence sexuelle est un délit et qu'il existe un droit à la protection.*
- *Des traductrices doivent être mises à disposition pour éviter que les femmes se taisent par pudeur.*
- *Les enfants doivent être pris en charge lors de l'audition de leurs parents.*

6. Besoin d'information de la population

La population a le droit d'être informée de manière ouverte, crédible et compréhensible. Elle a besoin d'information claire qui lui permette d'appréhender la réalité : quelle est l'évolution du nombre de réfugiés, y a-t-il suffisamment de places d'urgence, où peut-on proposer son aide, etc. ?

Demands

- *Cette tâche est facile à maîtriser pour l'Etat. La population doit être informée des faits de manière appropriée. Les autorités doivent fournir des informations objectives sur leurs tâches, sans faux alarmisme.*
- *Les chiffres actuels doivent être facilement consultables sur un site Internet, tout comme les informations concernant le nombre d'hébergements, et les endroits.*
- *Il faut aussi nommer les possibilités concrètes de soutien.*

7. Appel aux médias

L'acceptation du grand public est d'une importance cruciale. Il est nécessaire d'apporter des informations objectives et fondées pour alimenter un débat politique et public, allant au-delà des comptes-rendus la plupart du temps négatifs focalisés sur des cas particuliers. Cette exigence représente un défi de taille pour les médias au regard de la frénésie régnant actuellement dans le domaine de l'information. Les journalistes doivent exercer une autocritique les engageant à vérifier les rapports, les déclarations et les chiffres et à mettre moins fortement l'accent sur des thèmes comme les abus et la délinquance. L'acceptation des réfugiés dans notre société dépend aussi jusqu'à un certain point du discours des médias. Nous attendons des journalistes qu'ils parlent du sujet selon des points de vue pluriels, sans se repaître de cas particuliers négatifs.

8. Appel aux partis politiques

Il est indispensable que les partis politiques ne se servent pas de la thématique de l'asile à des fins électoralistes, mais qu'ils collaborent de manière constructive, sans esprit partisan. La xénophobie attisée de manière ciblée par certains partis affecte au plus haut point les réfugiés eux-mêmes et contribue à aggraver une situation déjà difficile. Le PS du canton de Berne condamne les propos ou agissements haineux, xénophobes ou discriminatoires de la part des partis et ne les tolérera plus.

9. Nouvelles formes de collaboration

Face au défi de l'immigration, il faut mettre plus de moyens à disposition. Il apparaît d'autant plus important de gagner le soutien de la population en associant divers acteurs de la société civile comme les œuvres d'entraide, les particuliers, les associations, les grosses fortunes et les milieux économiques.

Il faut que le canton de Berne en appelle énergiquement aux communes pour qu'elles mettent rapidement davantage de places d'hébergement à disposition. Il doit être possible de loger des requérants d'asile dans des hôtels inoccupés, etc. Mais pour ce faire, il faut des décideurs courageux

dans les communes, il faut des responsables politiques qui se mobilisent pour cette cause, en faisant clairement comprendre à leurs concitoyens que chaque village et chaque ville doit assumer une part de responsabilité.

Demandes

- *Il faut instaurer une table ronde interdisciplinaire dotée de compétences opérationnelles pour que les obstacles à l'hébergement puissent être levés rapidement et de manière non bureaucratique.*

Partie II Intégration à long terme des réfugiés

Assurer l'intégration des réfugiés non seulement au niveau social mais aussi sur le marché du travail est une tâche capitale. La Suisse a un gros retard à rattraper dans ce domaine.

La non-intégration sur le marché du travail est une catastrophe pour ceux qui sont concernés, il est difficile pour eux d'être reconnus comme faisant partie de la société, d'autant qu'ils génèrent des coûts élevés en matière de politique sociale. Deux tiers d'entre eux restent sans travail après plusieurs années. La CSIAS juge insuffisantes les mesures prises jusqu'ici en termes d'intégration professionnelle des personnes autorisées à rester en Suisse. Pourtant, les réfugiés représentent un gros potentiel, précisément du fait que 55 % d'entre eux n'ont pas encore 25 ans. Leur intégration dans l'économie améliore leur situation personnelle, peut donner une nouvelle impulsion à l'économie et contribuer à assurer notre système social.

Autorisation de travail pour les personnes avec un permis N

Les requérants d'asile n'ont pas le droit de travailler pendant les trois mois qui suivent le dépôt d'une demande d'asile, laquelle interdiction peut être étendue à six mois. S'applique ensuite le principe de « préférence nationale », signifiant qu'ils ne peuvent obtenir un permis de travail que s'il n'est pas possible de trouver un Suisse, un ressortissant d'un Etat membre de l'UE ou de l'AELE ou un titulaire de permis C ou B pour occuper le poste.

Réfugiés admis à titre provisoire et réfugiés titulaires du permis F

La question de la promotion de l'intégration a pris de l'ampleur avec la révision de la législation fédérale dans le domaine de l'asile et des étrangers. La modification de la loi donne de nouvelles perspectives aux personnes admises à titre provisoire pendant leur séjour en Suisse. Depuis le 1^{er} janvier 2008 (!), elles doivent être encouragées à s'intégrer socialement et professionnellement et ont le même accès à une activité lucrative que les étrangers titulaires d'un permis B.

Il n'y a pas de restrictions à l'embauche des étrangers admis provisoirement ; préférence nationale et limitation de branches ne s'appliquent plus depuis 2008. L'autorisation de travail est délivrée par le service des migrations moyennant des frais de dossier modiques.

Dans sa prise de position intitulée « Plus de droits, plus de protection », Caritas fait référence au paradoxe de l'intégration : les conditions liées à la précarité de leur séjour en Suisse font qu'il est difficile de s'intégrer pour nombre de personnes admises à titre provisoire, alors même qu'il s'agit d'une condition sine qua non pour obtenir une autorisation de séjour et des perspectives d'avenir. Bien intégrer les gens qui pourront rester chez nous dans la société est une tâche ardue mais réalisable, et qui est dans l'intérêt de tous.

Demandes

- *Il est impératif d'encourager et de renforcer les efforts d'intégration.*
- *Les obstacles administratifs doivent être levés.*
- *Il faut créer suffisamment de places de crèche abordables.*
- *Les enfants doivent être immédiatement scolarisés.*
- *Des mesures spécifiques sont nécessaires pour l'intégration des familles; par exemple sous forme de cours parents-enfants, de possibilités de rencontre informel, etc.*

1. Niveaux d'intervention

1.1 La Confédération

Le sujet des flux migratoires mondiaux est connu depuis plus de 20 ans. La situation actuelle n'est pas une crise de réfugiés, donc temporaire, mais une crise systémique globale qui entraîne un déplacement de populations incessant et de longue durée. Ce sont les causes de la migration qu'il faut combattre, non les migrants.

Demandes

- *Aucun pays ne peut gérer la hausse du nombre de réfugiés en prenant des mesures nationales isolées. Nous avons besoin d'une politique d'asile européenne solidaire pour pouvoir décharger les pays qui hébergent un grand nombre de réfugiés.*
- *Nous avons besoin d'une politique de développement, extérieure et commerciale progressiste pour éliminer les causes de fuite. Il faut investir dans les pays de départ : c'est le seul moyen de combattre les racines du problème et d'assurer aux personnes qui retournent dans leur pays une vie dans la sécurité et la dignité.*
- *La Suisse s'engage pour une conférence de l'ONU sur les réfugiés. Aussi dans la perspective de programmes de réinstallation des éventuels réfugiés climatiques.*
- *Il faut procéder à des investissements massifs dans les systèmes d'asile en Grèce, en Italie, en Espagne et dans d'autres pays concernés pour maintenir le fonctionnement de l'ensemble du système.*
- *Des ressources financières supplémentaires sont nécessaires pour l'apprentissage d'une langue, l'initiation au travail et la préparation professionnelle. Pour répondre aux différents besoins, il faut que les suppléments d'intégration ne soient plus déterminés sous forme de forfait, mais selon les besoins.*
- *Accès illimité au marché du travail pour tous les réfugiés ayant le droit de rester. Il faut que la loi sur les étrangers ou la loi sur l'asile intègre le droit pour les requérants d'asile de travailler au plus tard trois mois après la décision rapide d'asile.*

1.2 Le canton de Berne

L'application des dispositions légales en matière d'intégration présente encore des lacunes dans le canton de Berne (voir analyse de la situation de la CSIAS). Cela étant, les œuvres d'entraide disposent d'une grande expérience et sont prêtes à adapter leurs capacités en conséquence, à condition qu'il y ait les ressources nécessaires à disposition.

Il existe une pléthore d'offres en matière d'intégration professionnelle dans le domaine de l'asile. A tel point qu'il est difficile, même pour les initiés, de s'en faire une idée complète. Il est donc nécessaire d'améliorer la collaboration entre les autorités migratoires, les services sociaux, les ORP, les œuvres d'entraide, les particuliers, les milieux économiques et les offices AI. Le modèle de l'assurance chômage peut éventuellement être repris pour l'intégration professionnelle des réfugiés. L'intégration implique aussi des mesures sur le marché de l'emploi (case management) et l'accompagnement professionnel (coaching) par des spécialistes.

Avec l'assurance chômage, nous disposons d'un système efficace d'intégration professionnelle : un chômeur de moins de 55 ans doit après 150 jours d'indemnités effectuer un stage pratique, suivre une formation continue ou bénéficier de mesures sur le marché de l'emploi (programme de travail), ce qui lui donne une structure quotidienne fixe. Celui qui n'y participe pas voit ses prestations réduites. Une démarche similaire existe dans le canton de Berne en matière d'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus. Plusieurs prestataires ont développé des programmes pour ce groupe cible, notamment l'OSEO Berne.

Outre la SAP et la POM, la Direction de l'instruction publique (INS) et la Direction de l'économie publique seront désormais davantage sollicitées, la loi fédérale préconisant une meilleure coordination au sein des cantons. L'intégration est par conséquent une tâche prioritaire du gouvernement cantonal.

Demandes

- *Le canton de Berne doit créer un service d'intégration central qui rassemble tous les départements. Cet organe coordonne aussi les offres d'intégration et garantit une collaboration efficace. La coopération et les échanges avec les institutions impliquées dans le domaine de l'intégration et du social sont importants et demandent beaucoup de travail. Entretien de bonnes relations avec des partenaires socio-économiques en fait partie. L'objectif principal devrait être*

d'améliorer le réseau, de travailler en coopération et d'informer la population de manière transparente pour favoriser l'intégration des réfugiés.

- *Il faut que les réfugiés puissent suivre des cours de langue spécifiques dès le premier jour de leur arrivée. Ceux-ci doivent être gratuits et prendre en considération les besoins individuels. Cela inclut aussi des cours qui leur expliquent les institutions, leurs droits et obligations.*

1.3 Les communes

Après une décision d'asile positive, la responsabilité de l'aide sociale et de l'intégration passe aux mains des services sociaux pour les réfugiés de Caritas Berne et de la Croix-Rouge bernoise. Après cinq ans (permis B) ou sept ans (permis F) à compter de l'entrée en Suisse, l'aide personnelle et financière des réfugiés reconnus incombe aux communes de domicile. L'hébergement touchant aussi des aspects liés à l'aménagement du territoire, il faut que les communes constituent des habitations à prix serré, comme le réclament plusieurs sections du PS par initiative communale. En plus les communes pourraient inciter des investisseurs privés à construire des logements bon marché en les autorisant à bénéficier d'amortissements dérogatoires. Des solutions adaptées doivent être trouvées avec les associations immobilières et de propriétaires fonciers.

Lors de leurs premières années en Suisse, les demandeurs d'asile peuvent participer à des travaux d'intérêts généraux rémunérés proposés en collaboration avec les communes locales et d'autres communes intéressées de la région. Ces travaux profitent à la collectivité, il peut s'agir du nettoyage des voies publiques, du déneigement, de l'entretien des sentiers de randonnées ou des forêts. L'objectif à long terme est que les personnes concernées intègrent le marché du travail.

Demandes

- *En règle générale, il faut plus de logements bons marché.*
- *La coordination de tous les services travaillant avec les réfugiés et des bénévoles doit être garantie.*
- *Les réfugiés qui participent à des travaux d'intérêts généraux doivent être rémunérés correctement.*

1.4 La société civile et le bénévolat

Toute prise en charge doit garantir la dignité des réfugiés. Si les ressources humaines des personnes chargées de cette prise en charge sont soumises à une trop forte sollicitation, ce travail doit être rémunéré.

Les tâches communautaires déléguées à des organisations de prise en charge ne doivent pas incomber à des bénévoles.

En principe, chaque être humain, quels que soient sa religion, son origine, son sexe ou son orientation sexuelle a droit à une aide inconditionnelle. La situation personnelle des requérants d'asile ne doit avoir aucune influence sur la décision de soutien. Personne ne devrait se voir imposer une opinion ou une croyance.

Le maintien de la culture et du système de valeurs, dans le respect de la législation, est garanti dans tous les cas.

Pour que les réfugiés se familiarisent plus facilement avec leur nouveau pays, il faut leur offrir plus qu'un simple logement ou la possibilité d'apprendre une langue. Favoriser des contacts conviviaux entre la population locale et les réfugiés permet d'élargir les horizons de chacun, de réduire les peurs et les préjugés tout en étant une source d'enrichissement culturel. Les associations locales ont aussi beaucoup à apporter en termes d'intégration. Soutenir et conseiller les requérants d'asile dans leur quotidien nécessite l'établissement de modèles de parrainage.

Demandes

- *L'aide apportée par des particuliers nécessitant des ressources matérielles (p.ex. cours de français et de sport) doit être soutenue et activement encouragée par le canton.*

- *Les communes encouragent et soutiennent l'engagement citoyen, par ex. avec des modèles de parrainage.*
- *Les communes aident à la coordination et à l'information en ce qui concerne le bénévolat.*
- *Le canton définit quelles sont les tâches communautaires, et donc payées, et quelles tâches peuvent être confiées à des bénévoles, et veille à ce que cela soit respecté par les organisations exploitantes.*
- *Le canton contraint les organisations exploitantes à encourager l'engagement citoyen et à assurer la collaboration avec les bénévoles.*

1.5 Transfert des compétences dans le cadre de la révision de la loi sur l'asile

Le projet de loi sur l'asile approuvé en mai 2016 a de grandes incidences sur la répartition des compétences en matière d'hébergement. Désormais, près de 60 % des demandes d'asile doivent être traitées dans les centres fédéraux. Cela touche particulièrement les cas Dublin et les cas incontestables (souvent négatifs). Cela signifie que les requérants d'asile qui sont attribués à la procédure étendue et aux cantons ont beaucoup plus de chances d'obtenir le droit de rester. Il est donc important de miser rapidement sur l'intégration. Malheureusement, l'hébergement en centres collectifs est synonyme de ségrégation et freine le processus d'intégration. La recherche d'appartements individuels demeure toutefois délicate compte tenu de la situation tendue sur le marché du logement.

Demandes

- *Dès que la révision de la loi sur l'asile sera mise en œuvre, l'objectif sera l'hébergement individuel des requérants d'asile dans le cadre de la procédure étendue. L'hébergement collectif n'est qu'une solution provisoire, dans l'attente que soit trouvé un logement adéquat.*
- *Pour éviter une concurrence acharnée sur le marché du logement, le canton de Berne et les communes s'engagent à créer une offre de logements abordables. Ceux-ci ne doivent pas être exclusivement réservés aux requérants d'asile, les étudiants, apprentis et autres personnes en situation financière précaire y ont aussi accès.*

2. Renforcement de l'école, de la formation professionnelle et des études

Il faut s'attendre à ce qu'un nombre croissant d'enfants traumatisés provenant de régions en guerre fréquentent nos écoles. Beaucoup sont non-accompagnés, n'ont pas fréquenté l'école depuis longtemps, voire n'y sont jamais allés. Il faut faire face à cette situation de manière rapide, compétente et crédible, à l'aide de ressources suffisantes. La capacité d'intégration de l'école doit être garantie dans tous les domaines et en tout temps. Les enfants et les jeunes ont le droit de s'instruire, quelle que soit leur situation de séjour. Cela vaut aussi pour les enfants de requérants d'asile et pour les enfants des familles vivant dans des centres d'aide d'urgence.

Une bonne intégration est onéreuse. La Confédération doit participer davantage aux coûts. Les cantons doivent réaliser que les mesures d'économie dans l'éducation sont incompatibles avec l'intégration des enfants réfugiés. Cela concerne aussi les enfants qui arrivent en Suisse accompagnés de leurs parents. L'association allemande des enseignants estime qu'un enfant a besoin d'au moins 800 heures pour apprendre l'allemand. Elle est convaincue que l'école doit fournir un gros effort, ce qui ne sera possible qu'avec un investissement considérable en termes de ressources humaines et financières. Ces hypothèses peuvent être appliquées à la Suisse.

En Suisse, nous disposons de trois points forts : les jardins d'enfants, l'école à horaire continu et la formation professionnelle en alternance. Ce type de formation, avec une orientation pratique directe en entreprise, est une bonne assurance contre le chômage. Les jeunes réfugiés peuvent aussi en profiter.

Comme l'a révélé une étude du Secrétariat à l'économie en 2012, près d'un réfugié en Suisse sur dix possède un diplôme d'études secondaires ou universitaires. Pourtant, les unis et hautes écoles suisses ne comptent pratiquement aucun réfugié parmi leurs étudiants. C'est la raison pour laquelle

l'Uni de Bâle a lancé au début du semestre de printemps 2016 le projet pilote « Auditorium ouvert » qui accorde l'accès gratuit à presque 500 cours en auditeur libre à 20-30 réfugiés possédant une formation universitaire. En Allemagne, plusieurs unis ont déjà ouvert leurs salles de cours aux réfugiés. A Bâle, près de 20 enseignants soutiennent le projet. Parallèlement, des étudiants sont recherchés pour servir de mentors aux réfugiés pour les aider et les conseiller dans leur vie universitaire. Les réfugiés reçoivent une attestation qui prouve qu'ils ont suivi les cours.

Il est important qu'un contact soit établi entre université et réfugiés, ce qui permettra de mieux exploiter le potentiel de ces derniers par la suite. Le PS s'engage pour que les réfugiés puissent obtenir un diplôme officiel, indispensable pour améliorer leurs perspectives d'emploi.

Demandes

- *Les cantons élaborent en collaboration avec la Confédération des normes de qualité et des solutions de financement pour les besoins éducatifs spéciaux à l'école obligatoire, pour l'encadrement des enfants ou des jeunes traumatisés ou arrivés sans leurs parents et pour l'intégration scolaire et professionnelle de ceux qui arrivent pendant le secondaire II.*
- *Il convient de donner à nos enseignants les aptitudes nécessaires pour gérer cette situation complexe.*
- *Il faut en outre doter en personnel les crèches et les écoles à horaire continu pour que les jeunes réfugiés puissent rapidement apprendre une langue nationale.*
- *Il est nécessaire de prévoir des programmes de mentoring ou de parrainage avec des bénévoles.*
- *La reconnaissance des diplômes et certificats étrangers doit être facilitée et les qualifications complémentaires rendues possibles.*
- *Les réfugiés ayant un niveau de formation adéquat doivent pouvoir être admis dans les universités. Le projet « Auditorium ouvert » pourrait être introduit dans le canton de Berne.*

2.1 Intégration en douceur dans les écoles du canton de Berne

Il convient de répartir les nouveaux arrivants dans nos jardins d'enfants et écoles pour qu'ils puissent s'intégrer et maîtriser rapidement une langue nationale.

2.2 Objectifs d'apprentissage pendant la première année

Pour les enfants et les jeunes nouvellement arrivés, s'intégrer dans la vie quotidienne, s'habituer au contexte scolaire et apprendre une langue nationale sont les objectifs d'apprentissage prioritaires, que ce soit dans des classes d'accueil ou des classes ordinaires. Ils doivent se sentir les bienvenus dans leur nouvel environnement. Les cours constituent en outre pour eux une introduction aux objectifs d'apprentissage des différentes branches correspondant aux degrés scolaires concernés.

2.3 Soutien scolaire en cas de grosses lacunes

Avant leur arrivée en Suisse, de nombreux enfants réfugiés ne pouvaient pas aller à l'école régulièrement, voire n'y allait plus du tout pour certains. Dans ces cas, l'enseignant responsable de la classe ou le professeur d'allemand langue étrangère établissent un plan avec des objectifs d'apprentissage individuels et répartissent les tâches en accord avec la direction de l'école. Ils déterminent les lacunes à combler en priorité et les étapes d'apprentissage, ainsi que les parties prises en charge par chaque enseignant.

2.4 Formation professionnelle efficace

Les jeunes gens et les jeunes filles en âge de suivre une formation ont d'abord besoin de conseils pour leur intégration professionnelle avant de commencer un apprentissage ou d'entrer dans le monde du travail.

Demandes

- *Nous demandons une intégration en douceur. Il faut pour cela des cours d'initiation dans lesquels les enfants peuvent d'abord apprendre une langue officielle. Ils doivent suivre des cours collectifs de langue pendant quatre heures par jour ; le reste de la journée est passé dans une classe normale. Au début, les réfugiés ne participent qu'aux cours d'activités sportives ou d'activités créatrices. Petit à petit, selon le niveau linguistique et de connaissances, d'autres branches sont ajoutées. Cela permet de s'assurer que les enfants réfugiés ont des contacts avec les autres enfants dès le premier jour d'école.*
- *L'intégration de jeunes pour beaucoup traumatisés nécessite des cours de langue spéciaux, un suivi serré et des possibilités de réadaptation post-traumatiques par des experts.*
- *Nous avons besoin d'enseignants et d'éducateurs sociaux supplémentaires. Pour ce faire, nous pouvons faire appel à des enseignants à la retraite et intéresser des personnes au bénéfice d'une autre formation à une activité pédagogique.*
- *Pour les cours de soutien, les communes peuvent proposer des devoirs surveillés au moyen de mandats de durée limitée et autoriser des heures supplémentaires.*

Partie III Autres aspects de la politique à l'égard des réfugiés

1. Réinstallation et relocalisation

Les réfugiés sur contingents sont différents des requérants d'asile. Leur vulnérabilité est avérée – raison pour laquelle il n'y a pas de procédures d'asile individuelles coûteuses. La Suisse a accueilli des contingents de réfugiés de 1950 à 1995, soit en moyenne entre 300 et 500 personnes par an (NZZ 09.03.2009). Il s'agissait par exemple de réfugiés provenant de Hongrie, du Tibet, d'Indochine (boat people), du Chili, d'Irak, du Soudan, de Tunisie ou d'ex-Yougoslavie. Les réfugiés sur contingents sont à chaque fois transmis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Du fait du grand nombre de réfugiés en provenance d'ex-Yougoslavie, la Confédération a suspendu la politique d'accueil de contingents de réfugiés en 1998. Elle a ensuite dû reconstruire très péniblement des structures efficaces. C'est ce qu'a fait le Conseil fédéral actuel avec un projet pilote qui est arrivé à échéance depuis lors.

La réinstallation est l'une des trois solutions durables, outre le retour volontaire, l'asile et l'intégration, pour aider les réfugiés à se construire une nouvelle vie en paix et dans la dignité. Ce terme désigne l'installation durable de réfugiés particulièrement vulnérables dans un Etat tiers prêt à les accueillir en leur accordant une pleine protection et en leur donnant la possibilité de s'intégrer dans le pays.

C'est le HCR, souvent avec l'aide d'autres organisations humanitaires, qui convient du déroulement concret de la réinstallation avec les pays de réinstallation possibles. Les contingents proposés chaque année ne représentent que 80'000 places au total, alors que les besoins mondiaux sont bien plus élevés que cela : ces cinq prochaines années, près de 800'000 personnes auront besoin d'être réinstallées.

En septembre 2013, le Conseil fédéral a décidé dans le cadre d'un projet pilote sur trois ans d'admettre un total de 500 réfugiés particulièrement vulnérables. En mars 2015, il s'est prononcé en faveur de l'accueil en Suisse de 3000 victimes du conflit syrien supplémentaire, le tout échelonné sur une durée de trois ans. Cette décision a été prise en raison de la situation humanitaire désastreuse et du nombre grandissant de réfugiés dans les pays voisins de la Syrie. Ce projet ne vise pas seulement à soulager la détresse des personnes affectées par ce conflit, mais aussi à acquérir de l'expérience pour un possible engagement à long terme dans le domaine de la réinstallation.

Outre la réinstallation, il existe aussi la relocalisation. Il s'agit de l'admission de requérants d'asile provenant d'Etats comme l'Italie ou la Grèce. Le projet a pris un sérieux retard, car les pays européens refusent d'accueillir le nombre de réfugiés qui leur est attribué. Les conditions de vie dans les « hotspots », lieux d'enregistrement des réfugiés, sont infamantes. En outre, ce système empêche les réfugiés de choisir librement leur destination. Mais il faut souligner que la relocalisation remet en question l'accord de Dublin et offre une approche pour une politique d'asile européenne solidaire.

Demande

- *Le Conseil fédéral est invité à accueillir aussi rapidement que possible 40'000 personnes supplémentaires*

2. Accords de réadmission

Le principe de la réadmission par un pays de ses propres ressortissants est généralement reconnu dans la pratique contractuelle du droit international; la conviction unanime de son caractère légitime et la pratique concordante des Etats en font également un principe du droit international coutumier. L'obligation de réadmettre ses propres ressortissants a été renforcée ces dernières années grâce à une pratique constante et étendue, qui s'est traduite par de nombreux accords et déclarations tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral.

Instrument de la politique en matière de retour, les accords de réadmission visent à garantir la réadmission rapide et en toute sécurité des personnes en situation irrégulière en réglementant clairement les modalités d'exécution, la procédure et les délais applicables à la Suisse et à l'Etat de provenance concerné. La politique suisse qui consiste à conclure des accords de réadmission avec des pays de provenance ou de transit s'inscrit ainsi dans la droite ligne de celles de l'UE.

Demandes

- *Tous les pays d'Europe doivent participer de manière solidaire à l'accueil de réfugiés. Il convient donc que la Suisse, comme demandé depuis longtemps par le PS, fasse partie d'un système de répartition européen.*
- *L'Europe doit apporter un soutien financier aux pays à sa périphérie. La Grèce, l'Italie, la Bulgarie ou la Hongrie ont besoin de centres d'admission dans lesquels les réfugiés à destination de l'Europe puissent être hébergés et pris en charge selon les standards européens.*
- *De plus, le PS demande la création de routes migratoires légales pour stopper les morts en mer Méditerranée et sur la route des Balkans.*
- *Il ne faut pas conclure d'accord de réadmission avec les Etats qui ne respectent pas les droits humains. En cas de renvoi, il convient de clarifier si les droits des réfugiés sont respectés.*

Index des sources

- **Onze faits concernant les centres fédéraux pour requérants d'asile** Les expériences faites jusqu'ici avec les centres fédéraux pour requérants d'asile et les avantages de la nouvelle procédure d'asile accélérée. Secrétariat d'Etat aux migrations. Publications, juillet 2015
<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/asyl/broschuere-asylzentren-f.pdf>
- **Activité / formation.** Office de consultation sur l'asile dans le canton de Berne, 06.04.2016.
<http://www.kkf-oca.ch/kkf/fran%e7ais/arbeit-ausbildung/aktivite-formation-startseite.html>
- **En emploi au lieu de l'aide sociale** Propositions de la CSIAS destinées à améliorer l'insertion professionnelle des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire. CSIAS, novembre 2015.
<http://csias.ch/news/detail/arbeit-statt-sozialhilfe-arbeitsintegration-von-fluechtlingen-und-vorlaeufig-aufgenommen/>
- **Intégration et asile : quiconque cherche la prospérité doit y contribuer (en allemand).** Rudolf Strahm, ancien conseil national, chronique pour le Tagesanzeiger/Bund, 15.12.2015.
<http://www.rudolfstrahm.ch/asylintegration-wer-den-wohlstand-sucht-soll-ihn-erschaffen-helfen/#sthash.a57DacsE.dpuf>
- **Statistique en matière d'asile 2015.** Secrétariat d'Etat aux migrations. Communiqué de presse, 28.01.2016. <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/news/2016/2016-01-28.html>
- **En Suisse aussi, les requérants d'asile passent à la caisse.** Swissinfo.ch, 16.01.2016.
http://www.swissinfo.ch/fre/mesure-controvers%C3%A9e_en-suisse-aussi-les-requ%C3%A9rants-d-asile-doivent-passer-%C3%A0-la-caisse/41898110
- **Solutions durables : Réinstallation.** HCR, 06.04.2016.
<http://www.unhcr.ch/fr/mandat-du-hcr/solutions-durables/reinstallation.html>
- **Dossier femmes réfugiées.** Terre des Femmes Suisse, 06.04.2016.
<http://www.terre-des-femmes.ch/fr/themes/femmes-refugiees>
- **Evaluation concernant l'intégration et les offres d'intégration pour les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire.** Jürg Guggisberg et Theres Egger, Büro Bass, février 2014 (en allemand). http://www.buerobass.ch/pdf/2014/GEF_2014_IntegrationVAFL_Zusfg.pdf
- **Fiche d'information Suisse EU (en allemand).** Association suisse de politique étrangère. 01/09/2015. http://www.europa-portal-schweiz.ch/wp-content/uploads/2015/09/SGA_Faktenblatt.pdf
- **Réfugiés : ce qui doit se passer maintenant ! (en allemand)** Emma, 07.10.2015.
<http://www.emma.de/artikel/fluechtlinge-was-jetzt-passieren-muss-330655>
- **Intégrer les enfants réfugiés.** Prise de position du Syndicat des enseignants romands et de son homologue alémanique LCH, 16.12.2015.
http://www.lch.ch/fileadmin/files/documents/Positionspapiere/151216_PP_LCH_SER_Fluechtlige_integrieren_fr.pdf

Annexes

Annexe 1 : Aperçu du statut d'asile

| Statut/séjour | Sécurité sociale de base | Intégration | Travail |
|---|---|---|--|
| Requérants d'asile (N) | Confédération/cantons | Pas d'intégration | 3 à 6 mois sans autorisation de travail. Principe de la préférence nationale. Demande de permis de travail nécessaire. |
| Réfugiés admis à titre provisoire (F) | Canton, soutien directives sur l'asile | Canton | Reçoivent généralement un permis de travail. Demande de permis de travail nécessaire. |
| Réfugiés admis à titre provisoire (F) après sept ans (VA7) | Communes, soutien selon CSIAS | Communes, soutien individuel | Permis F valable 12 mois, à renouveler tous les ans. Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés reconnus peuvent bénéficier des prestations des offices régionaux de placement (ORP), même s'ils n'ont jamais travaillé et donc pas droit à l'assurance-chômage. |
| Réfugiés reconnus (B) | Œuvres d'entraide (Caritas, Suisse, Croix-Rouge) sur mandat de la SAP ; soutien selon CSIAS | Œuvres d'entraide/canton | Les étrangers admis à titre provisoire qui vivent sans l'aide sociale ont de bonnes chances d'obtenir une autorisation de séjour (permis B) après cinq ans de séjour en Suisse. |
| Réfugiés reconnus (C) | Communes, soutien selon CSIAS | Communes, soutien individuel (aide sociale) | Oui |
| Autres populations étrangères | Communes, soutien selon CSIAS | Communes, soutien individuel | Oui |

Annexe 2 : Vivre dans le canton de Berne

Info 1 :

Sur mandat du canton de Berne, le Service du Logement de Caritas Berne fournit des appartements et des chambres aux réfugiés reconnus. Pour ce faire, il collabore étroitement avec les travailleurs sociaux des services sociaux pour réfugiés de Caritas Berne et de la Croix-Rouge bernoise. Le Service du Logement propose également aux réfugiés des cours sur le thème « Vivre en Suisse ». Ces aides leur permettent d'améliorer leurs compétences à gérer leur logement et leurs chances de s'intégrer. En 2015, le Service du Logement a fourni près de 260 logements.

Info 2 :

Les programmes co-opera, FOKUS et Passepartout du SAH proposent des offres de formation et d'intégration professionnelle pour les réfugiés admis à titre provisoire et les réfugiés reconnus dans le canton de Berne. Pour le SAH, l'intégration professionnelle est un processus qui vise à l'égalité des chances d'accès à l'emploi et à la formation. FOKUS propose quatre cours spécifiques pour la formation professionnelle et l'intégration des réfugiés admis à titre provisoire et des réfugiés reconnus.

L'enseignement spécialisé qu'ils y reçoivent leur permet d'acquérir des connaissances de base dans les domaines professionnels de l'entretien, des soins, de la restauration et du nettoyage, qu'ils ont ensuite la possibilité de mettre en pratique lors d'un stage où ils apprennent aussi à se familiariser avec le monde du travail en Suisse.

Grâce aux cours d'allemand qui ont lieu une fois par semaine tout au long du programme et aux échanges qu'ils ont sur leur lieu de travail, les participants améliorent leurs connaissances d'allemand. A la fin du stage, les participants bénéficient du soutien et du suivi ciblé et personnalisé du service de placement. FOKUS collabore avec de nombreuses entreprises, institutions et organisations.

Le programme est réalisé sur le mandat de la SAP (Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne).